



BELLE-ISLE-EN-TERRE
LA CHAPELLE NEUVE
GURUNHUEL
LOC ENVEL
LOUARGAT
PLOUGONVER
TRÉGLAMUS

BRO VENAC'H

www.cc-belle-isle-en-terre.fr

| | |
|----------------|---|
| AGENDA | 1 |
| DOSSIER | 2 |
| ACTUALITÉS | 3 |
| ESPACE DÉTENTE | 4 |

ÉDITO

Un des grands projets de la collectivité voit le jour avec l'arrivée du monoflux. Le dossier spécial de votre journal y est consacré, nous tentons de vous expliquer au mieux ce qui va changer pour vous. L'objectif de ce nouveau mode de collecte des déchets étant de rendre l'action du tri plus simple, plus efficace et plus importante. Nous devons tous nous y mettre afin que les effets positifs se fassent ressentir.



A partir du 2 juin, avec le passage en monoflux, le tri se simplifie.

En page « actualités », retrouvez des informations sur l'aide à la reprise d'entreprise, les actions de l'Odesca, l'installation de deux ostéopathes sur le territoire et les obligations des loueurs saisonniers de meublés et chambres d'hôtes.

En dernière page, rappelons-nous que l'hiver est derrière nous, les beaux jours arrivent, l'été se rapproche à grands pas, il est notamment temps de ressortir se balader dans nos beaux chemins ou d'arpenter les 200 km de la station VTT. Découvrez également les nouvelles chambres d'hôtes de Louargat.

Bonne lecture.

La rédaction

AGENDA

AGENDA 2ND TRIMESTRE 2014

L'accueil de loisirs du mercredi a repris depuis septembre 2013 à l'école de Belle-Isle-en-Terre.

Il vous propose de multiples activités avec des possibilités de transport sur les communes du territoire. Pendant les vacances de Pâques l'accueil de loisirs sera ouvert du 28 avril au 7 mai (fermé les 2 et 9 mai) dans les locaux de l'école de Tréglamus. Le transport sera également mis en place. Les plaquettes du programme seront distribuées dans toutes les écoles.

AVRIL

| | |
|----------|--|
| Mardi 15 | Séance d'éveil musical pour les tout-petits à 9h15 à la salle polyvalente de Belle-Isle-en-Terre |
| Mardi 19 | Balade vélo pour tous, départ 10h de l'Office de Tourisme |
| Mardi 22 | Espace jeux à Plougonver à 9h30 |

MAI

| | |
|-------------|--|
| Mardi 13 | Espace-jeux à Louargat à 9h30 |
| Mercredi 14 | Balade vélo pour tous, départ 10h de l'Office de Tourisme |
| Mardi 20 | Espace jeux à Belle-Isle-en-Terre à 9h30 |
| Mercredi 21 | Café-rencontre* destiné aux personnes en recherche d'emploi, de 14h à 16h30 |
| Mardi 27 | Séance d'éveil musical pour les tout-petits à 9h15 à Tréglamus |
| Mercredi 28 | Atelier dédié aux personnes en recherche d'emploi « Les divers sites Internet existant pour rechercher un emploi », de 14h à 16h30 |

JUIN

| | |
|-------------|---|
| Mardi 3 | Espace-jeux à Plougonver à 9h30 |
| Mardi 10 | Séance d'éveil musical pour les tout-petits à 9h15 à Louargat à 9h30 |
| Mardi 17 | Sortie à Armoripark, Bégard |
| Mercredi 18 | Balade vélo pour tous, départ 10h de l'Office de Tourisme |
| Mardi 24 | Espace-jeux à Belle-Isle-en-Terre à 9h30 |
| Mercredi 25 | Atelier dédié aux personnes en recherche d'emploi « candidatures spontanées : comment cibler les entreprises ? » de 14h à 16h30. Inscriptions et renseignements au 02 96 43 31 03 (Gratuit) |

JUILLET

| | |
|-----------------------|--|
| Mardi 1 ^{er} | Espace-jeux en accès libre et gratuit de 9h30 à 11h15, enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte, à Tréglamus |
| Mercredi 2 | Café-rencontre* destiné aux personnes en recherche d'emploi, de 14h à 16h30 |
| Mardi 15 | Balade vélo pour tous, départ 14h de l'Office de Tourisme |
| Mardi 22 | Balade vélo pour tous, départ 14h de l'Office de Tourisme |
| Mardi 29 | Balade vélo pour tous, départ 14h de l'Office de Tourisme |

Pour avoir des renseignements sur ces différentes activités,

contactez la Communauté de Communes au 02 96 43 35 08 ou l'Office de tourisme au 02 96 43 01 71.

* Ces temps d'échanges ont pour objectif de favoriser le lien social, évoquer les principales problématiques de recherche d'emploi et les solutions qui pourraient être envisagées (six personnes maximum). Inscriptions et renseignements au 02.96.43.31.03 - Gratuit.



LE TRI DES DÉCHETS EN MONOFLUX ARRIVE CHEZ VOUS !

Jusqu'à présent, chaque citoyen était appelé à trier ses déchets et à les déposer aux éco-points. Dès le 2 juin 2014, les consignes de tri et l'organisation de la collecte des déchets évoluent. Vous pourrez déposer dans votre collecte sélective de nouveaux emballages plastiques recyclables dans le conteneur à couvercle jaune afin d'être ramassés par les services de la Communauté de Communes. La collecte des déchets ménagers va connaître un essor qualitatif. C'est une mobilisation inédite de tous les acteurs de la chaîne du tri, le recyclage étant un enjeu considérable.

Plus simple, plus efficace, le tri des déchets recyclables sera collecté en porte à porte ou points d'apports volontaires en fonction de votre lieu d'habitation.

La Chapelle Neuve
Loc-Envel
Plougonver

Belle-Isle-en-Terre
Gurunhuel

Louargat
Tréglamus

En campagne

Dans les bourgs et
zones agglomérées

Collecte des ordures
et du tri sélectif
en bacs collectifs

Collecte des ordures
et du tri sélectif en bacs
individuels (porte à porte)

Les tournées de collecte vont évoluer pour s'adapter à la collecte du monoflux, l'objectif principal étant de diminuer la quantité de déchets à incinérer et d'augmenter celle de déchets triés.

La fréquence de passage du camion de collecte se fera en alternance : une semaine en monoflux (à partir du 2 juin) et la semaine suivante en ordures ménagères.

INFORMATIONS PRATIQUES

Un courrier vous sera adressé prochainement pour vous informer des jours de collecte de votre rue. Vous pouvez également contacter le service de collecte de la Communauté de Communes au 02 96 43 35 08 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Pour les habitants concernés, les bacs individuels seront disponibles prochainement (un courrier vous sera adressé à ce sujet). Les bacs doivent être sortis la veille au soir. Il est possible d'acheter un composteur à moindre coût auprès de la Communauté de Communes, à partir de 12 € avec le bio seau.

Rappel de la loi sur les dépôts sauvages : « Abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets transportés dans un véhicule est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe (1 500 euros) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets.

LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

» Dans la poubelle jaune (bac collectif ou bac individuel)

- Sacs et films plastiques, boîtes de conserve, aérosols, bidons et barquettes métalliques (sans les laver mais en les vidant bien)
- Cartonnettes d'emballages
- Bouteilles plastiques quelle que soit leur taille (y compris les bouteilles d'huile, les flacons de mayonnaise, de ketchup...)
- Journaux, magazines, prospectus, papiers, enveloppes (avec ou sans fenêtre), sauf les enveloppes en papier kraft
- Briques alimentaires comme le lait, la crème fraîche
- Pots de yaourt, de crème fraîche...
- Barquettes en polystyrène, les filets de nylon
- Pots de fleurs (godets)

» Dans la poubelle d'ordures ménagères

- Déchets non recyclables de tous les jours, jetés dans les poubelles d'intérieur (cuisine, salle de bain...)

» Dans mon composteur

- Épluchures de fruits et légumes
- Restes de fruits et légumes pourris ou cuits
- Sachets de thé, infusions
- Marc de café avec filtre
- Coquilles d'œufs (concassées)
- Certains restes de repas (pain rassis, aliments abîmés...)

» A l'éco-point : changement de pratique

- Les volières des plastiques disparaîtront ainsi que les conteneurs des papiers, journaux, revues et magazines, seuls les conteneurs de verres et les textiles resteront sur les emplacements.



EMPLOI - FORMATION

UN ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION ET REPRISSE D'ENTREPRISE

Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise sur le Pays de Guingamp et vous avez besoin d'aide ?

Pour vous aider dans votre installation, il est possible de bénéficier d'un prêt d'honneur de l'association « Pays de Guingamp Initiative », association créée en 2003, par le Pays de Guingamp, en partenariat avec la Caisse des dépôts et des Consignations, la Région, des entreprises privées locales et la BGE 22, qui soutient la création et la reprise d'entreprise sur le Pays de Guingamp.

Ces prêts sont couplés à une possibilité de parrainage durant 2 ans. Le créateur

reçoit alors un appui d'une personne ayant ou ayant eu des responsabilités de management ou un chef d'entreprise en activité ou en retraite. Ce parrainage vise à accroître les chances de réussite des créateurs d'entreprises, à assurer une meilleure pérennité et un bon développement de l'entreprise.

CONTACT
Pays de Guingamp Initiative
02 96 21 17 77
www.initiative-paysdeguingamp.fr

TOURISME

INFORMATIONS AUX PROPRIÉTAIRES DE MEUBLÉS DE TOURISME / CHAMBRES D'HÔTES

Vous possédez un hébergement sur le territoire et vous le louez aux vacanciers comme meublé de tourisme ou chambres d'hôtes, sachez que vous avez comme devoir de :

- **Le déclarer en mairie**
Cette déclaration en mairie des meublés de tourisme est obligatoire.
- **Collecter la taxe de séjour auprès de vos clients**
Elle est à percevoir auprès de vos visiteurs âgés de plus de 13 ans, du 15 juin au 15 septembre et à reverser annuellement à l'Office de Tourisme. Elle est calculée par nuitée et par personne. Le montant est fixé selon le type et la catégorie de l'hébergement. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'office de tourisme pour obtenir tous les renseignements nécessaires.

L'office de tourisme est également à votre disposition pour vous renseigner sur le



Proposer à la location de vacances une maison ou une chambre soumet les propriétaires à des obligations.

classement ou la labélisation de votre hébergement, gage de sérieux, de sécurité et de qualité. Ces démarches ont de nombreux avantages : promotion de votre hébergement par l'office de tourisme, avantages fiscaux, acceptation des chèques vacances...

CONTACT
02 96 43 01 71
ou tourisme@cc-belle-isle-en-terre.fr

LA VIE DES ENTREPRISES

Vous êtes nouvellement installé, vous reprenez une entreprise, votre activité évolue ! N'hésitez pas à contacter le service économie-emploi afin d'être inscrit sur le site internet de la CDC, et/ou de présenter votre entreprise dans le journal communautaire.

Chaque trimestre, sera présentée une entreprise ainsi qu'une liste des entreprises créées.

Dans le prochain Bro Venac'h, une liste des entreprises installées en 2013 sera présentée, faites-vous connaître !

CONTACT
02 96 43 31 03
cdc@cc-belle-isle-en-terre.fr

» Deux ostéopathes soignent vos maux

Romain Bertier et Clémentine Pillot viennent de s'installer comme ostéopathes sur Belle-Isle-en-Terre. Cinq années d'études sont nécessaires à l'obtention du diplôme de cette pratique. Souvent méconnue, l'ostéopathie est une médecine douce qui permet de diagnostiquer et de traiter, par différentes techniques (manipulation, palpation, massage...), toutes sortes de dysfonctionnements (rhumatismes, problèmes de dos, troubles ORL, urinaires, digestifs...). L'ostéopathie est aujourd'hui de plus en plus souvent utilisée pour soulager les maux des petits et des grands, nourrissons, femmes enceintes, femmes ayant accouchées, sportifs,...

PRATIQUE
Romain BERTIER, 06 82 22 37 72
et Clémentine PILLLOT, 06 74 90 94 94
Résidence Azalée - 13, route de Locmaria - Belle-Isle-en-Terre
Du lundi au samedi de 9h à 18h



Romain Bertier et Clémentine Pillot viennent d'ouvrir leur cabinet d'ostéopathie à Belle-Isle-en-Terre. Ils ont bénéficié d'un prêt d'honneur et d'un parrainage pour leur installation.

A DÉCOUVRIR : TY MEN GLAS

UNE EXPÉRIENCE UNIQUE !

Vous recevez des amis, votre famille et vous n'avez pas assez de place pour les héberger ? Vous cherchez une chambre ?

Aucun problème, quatre nouvelles chambres d'hôtes viennent d'ouvrir en plein cœur de Louargat. Et n'ayez crainte, les hôtes seront chouchoutés et reçus dans des chambres à la décoration soignée et à l'atmosphère tranquille. Depuis janvier, la « maison bleue » vous ouvre ses portes pour une expérience unique au cœur d'une demeure d'exception. Cette bâtisse datant de 1850 a été restaurée et décorée afin de proposer au visiteur un lieu où il pourra se sentir bien. Les propriétaires,



Lucie et François vous accueillent toute l'année au cœur de leur maison d'hôtes.

Lucie et François ont voulu faire de leur maison un lieu accueillant, chaleureux, reposant ; tout simplement, un lieu à leur image. Ils ont fait le choix de quitter la Normandie par « amour » pour la Bretagne et d'exercer ce nouveau métier car ils aiment le contact avec la clientèle, les rencontres et la découverte de personnes venant d'autres horizons. Ils proposent quatre chambres thématiques à la décoration sobre et soignée, toutes possédant leur salle de bain privative et des prestations de qualité. Pendant votre séjour, la prestation table d'hôtes est également proposée et Lucie se fera un plaisir de vous concocter de délicieux petits plats ou des petits déjeuners copieux agrémentés de nombreux produits faits « maison ». Vous l'aurez compris, le maître mot de votre séjour sera « plaisir »

PRATIQUE
M. et Mme Renoux
02 96 43 58 05, 06 32 50 76 54
tymenglazlouargat@orange.fr

Tarifs petits déjeuners inclus : 75€ pour deux personnes, 70€ pour une personne. Tarif dégressif en fonction du nombre de nuitées.



A partir d'avril, l'office de tourisme vous propose des balades à vélos.

BALADE : TOUS A VÉLO !

Afin de proposer de nouvelles animations et d'étoffer l'offre du territoire, l'Office de Tourisme va proposer cette année des balades vélo à la découverte du territoire. Celles-ci seront animées par Amélie et seront ouvertes à toutes personnes sachant faire du vélo (dès 7 ans). Pour ceux qui ne posséderaient pas de vélo, il sera possible de louer des VTT sur place. La location à la demi-journée est de 5€ pour les enfants et 8€ pour les adultes.

Les tarifs sont dégressifs en fonction de la durée de location.

Mardi 29 avril à 14h, mercredi 14 mai à 10h, mercredi 18 juin à 10h, mardi 15 juillet à 14h, mardi 22 juillet à 14h, mardi 29 juillet à 14h, mardi 5 août à 14h, mardi 12 août à 14h.

Le nombre de places étant limité, contactez-nous au plus vite pour réserver votre balade.

L'OFFICE DE TOURISME ÉTOFFE SON OFFRE DE SERVICES

Depuis quelques semaines, votre office de tourisme est devenu dépositaire de cartes de pêche. Les salariées ont reçu une formation d'une demi-journée par la fédération de pêche des Côtes d'Armor sur la vente de cartes et sur la pratique de la pêche. Elles sont désormais en capacité de vous délivrer votre carte de pêche via Internet et de vous offrir une information de premier niveau dans ce domaine. Notre territoire compte d'autres dépositaires de carte, à votre service :

- Le café de l'Union à Belle-Isle-en-Terre : 02 96 43 33 63
- Bar Le Castel à Belle-Isle-en-Terre : 02 96 11 84 53
- Bar Le Commerce à Louargat Saint-Eloi : 02 96 40 02 68



La pêche sur le Léguer est ouverte chaque année du 2^{ème} samedi de mars jusqu'au 3^{ème} dimanche de septembre.

ASSOCIATION COLLECTAGE AUTOUR DE LADY MOND

La toute nouvelle association « Sir Robert et Lady Mond, Coat-an-Noz et Castel Mond » a pour but de collecter et d'archiver tout document en rapport avec la vie de Sir Robert et Lady Mond et ainsi de promouvoir leurs souvenirs. Si vous possédez quelques éléments ou si vous connaissez une personne qui serait susceptible d'en détenir, vous pouvez participer à ce travail de collectage en prenant contact avec l'Association au 06 18 14 50 14.



Archives privées

A SAVOIR

Notre Office de Tourisme vient d'être classé par arrêté préfectoral en catégorie III. Ce classement récompense le travail et le sérieux de la structure. Ce classement est valable cinq ans et se base sur de nombreux critères (espace d'accueil, périodes d'ouverture, services proposés, diplômes du personnel, documentation...).



Office de Tourisme du Pays de Belle-Isle-en-Terre
 ouvert toute l'année
 Tél. 02 96 43 01 71
www.ot-belle-isle-en-terre.com / www.stationvtt-valleeduleguer.fr